

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	6

Date de la convocation
02/06/2025

Date d'affichage

Objet
Convention d'adhésion au service commun « gestion administrative de la restauration scolaire »

Délibération 2025-012

Séance du :

L'an deux mille vingt-cinq
Et le dix-sept juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc de BESOMBES SINGLA, Maire

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Stéphane DOUBIN, Eddie LABORDE

Madame Thérèse BIDARD a été nommée secrétaire.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN « GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE »

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'après la dissolution du SIS de Céret gérant la restauration scolaire des communes membres, la commune du Boulou désire mettre en place un service commun de gestion pour les communes qui souhaiteraient mettre ce service en commun.

Il donne lecture de la convention en précisant que celle-ci doit être renouvelée chaque année et le montant de participation prévisionnel pour l'année scolaire 2025/2026.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de L'ALBERE à ce groupement de gestion commune de la restauration scolaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE NE PAS ADHERER** au Service commun de « gestion administrative de la restauration scolaire » pour l'année scolaire 2025/2026. Aux motifs, que la commune de L'ALBERE n'a aucun enfant scolarisé au primaire depuis quelques années.

Le Maire,



Marc de BESOMBES-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du